

# **BOLD CHALLENGE**

## **QUELLE EST LA PÉRIODE DU CHALLENGE ?**

1er avril 00h01 au 30 septembre 2025 à 23h59.

## **QUI PEUT PARTICIPER ?**

Tous les Stylistes avec un compte actif, quelque soit leur ancienneté ou leur statut.

## **COMMENT FONCTIONNE LE CHALLENGE ?**

Durant 6 mois, tu cumules des points challenge grâce à un certain nombre d'actions que tu mets en place et qui sont liées au développement de ton business personnel et à l'accompagnement et l'évolution de ton équipe. Ces points challenge vont te permettre d'atteindre des paliers. A la clé de chaque palier : un cadeau !

## **COMBIEN DE POINTS CHALLENGE SONT NÉCESSAIRES POUR REMPORER LES DIFFÉRENTS PALIERS ET QUELLES SONT LES CONDITIONS REQUISES ?**

Exceptionnellement cette année, comme la durée du challenge a été réduite à 6 mois au lieu de 8, nous avons baissé le nombre de points nécessaires à l'atteinte des paliers.

**Condition requise pour tous les paliers  
valider au moins le statut ventes Styliste 200 chaque mois du challenge.**





## **COMBIEN DE POINTS CHALLENGE SONT NÉCESSAIRES POUR REMPORER LES DIFFÉRENTS PALIERS ET QUELLES SONT LES CONDITIONS REQUISES ?**

### **Palier 1 : 4000 points challenge**

Condition requise :

- valider au moins le Styliste 200 chaque mois du challenge

Pour le reste, tu fais comme tu veux !

### **Palier 2 : 13 500 points challenge + 3 nouveaux partenaires personnels**

Condition requise :

- valider au moins le Styliste 200 chaque mois du challenge
- accueillir au moins 3 nouveaux partenaires personnels sur la période du challenge.

### **Palier 3 : 23 000 points challenge + 6 nouveaux partenaires personnels**

Condition requise :

- valider au moins le Styliste 200 chaque mois du challenge
- accueillir au moins 6 nouveaux partenaires personnels sur la période du challenge.

### **BONUS : 4000 points challenge supplémentaires**

Condition requise :

- valider le palier 3

Pour le reste, tu fais comme tu veux !

### **EXCEPTIONNEL EN 2025**

- Valide le statut d'animation Manager Performer Hero+ au moins 4 mois sur 6 pendant la période du challenge et remporte le palier 3 !
- Accueille au moins 6 nouveaux partenaires personnels qui valident tous le Styliste 200 pour la 1ère fois durant leur Quickstart et gagne une rémunération exceptionnelle de 100€ !



## COMMENT GAGNER DES POINTS CHALLENGE ?

- 1 point vente = 1 point challenge

### Pour les Stylistes en Quickstart :

- 1 point vente = 2 points challenge dès la validation du Styliste 200 pour la 1ère fois (*points doublés au-delà du S200 jusqu'à la fin de ton Quickstart*)

### 1 partenaire personnel (1) qui te rejoint :

- 250 points challenge lorsqu'il n'a jamais été Styliste
- 125 points challenge lorsqu'il réactive son compte initial de Styliste

+de 6 mois après l'avoir fermé\*

- 250 points challenge (*en Quickstart ou post-Quickstart*) : 1 personnel qui valide le S200 pour la 1ère fois

- **NOUVEAU** depuis le 15 mai 2025 à 12h :

150 points challenge lorsque ton nouveau partenaire était client avant de devenir Styliste

Chaque mois, on récompense les statuts ventes et animation les plus hauts atteints par le Styliste, avec pour les statuts atteints pour la 1ère fois, des points pour le Coach également

- 1 statut de vente atteint pour la 1ère fois ou ré-atteint - voir grille de point progressive ci-après
- 1 statut d'animation atteint pour la 1er fois ou ré-atteint - voir grille de point progressive ci-après

(1) Un partenaire personnel est un Styliste qui t'a rejoint directement (Cercle 1) sur la période, hors rattachement, mise en relation et roll up d'équipe.

\*pas de points challenge lorsque la réouverture de compte a lieu -6 mois après la fermeture du compte initial du Styliste.



## COMMENT GAGNER DES POINTS CHALLENGE ?

Pour les Managers Experts + :

- Chaque mois, on récompense les statuts d'animations Managers Experts+ atteints pour la 1ère fois ou ré-atteints au sein des C1 des Managers Expert+ - voir grille de point progressive ci-après (2)

*(2) Pour bénéficier des points challenge, le Coach Manager Expert+ doit avoir un statut d'animation au moins équivalent à celui de son partenaire au moment de sa promotion pour la 1ère fois ou de sa ré-atteinte.e.*

*Si ce n'est pas le cas, il ne bénéficiera pas des points challenge..*

*Exemples : Elodie devient Manager Performer Idol pour la 1ère fois, Le mois où elle passe Idol sa Coach Laetitia est également Idol : Laetitia recevra bien les points challenge liés à la promotion de Elodie car elle a un statut équivalent à celui de Elodie. Le mois où Isabelle devient Idol pour la 1ère fois, sa Coach Laetitia est Star. Laetitia ne pourra donc pas recevoir les points liés à la promotion pour la 1ère fois de Isabelle.*



## Grille de points challenge statuts de ventes atteints

<b>CONDITIONS</b> 🏠	<b>Statut vente atteint pour la 1ère fois* par le Styliste</b>	<b>Statut vente atteint pour la 1ère fois* par le Styliste</b>	<b>Statut vente ré-atteint par le Styliste</b>
<b>STATUTS DE VENTES</b> 🏠	Points pour le Styliste	Points pour son Coach	Points pour le Styliste
Styliste 200	500	250	250
Styliste 400	550	250	275
Styliste 800	600	100	300
Styliste 1200	700	100	350
Styliste 1500	800	100	400
Styliste 2750	1100	100	550
Styliste 4000	1600	100	800
Styliste 7000	2100	100	1050
Styliste 10 000	2600	100	1300
Styliste 20 000	3100	100	1550
Styliste 40 000	4100	100	2050

\*1ère fois depuis ton inscription initiale chez Jolimoi, en Quickstart ou post-Quickstart



## Grille de points challenge statuts d'animation atteints

CONDITIONS 	statut animation atteint pour la 1ère fois* par le Styliste	statut animation atteint pour la 1ère fois* par le Styliste	statut animation atteint pour la 1ère fois* par le Styliste	statut animation réatteint par le Styliste	statut animation réatteint par le Styliste
STATUTS D'ANIMATION 	Points pour le Styliste	Points pour son Coach	Points pour son Coach ME+	Points pour le Styliste	Points pour son Coach ME+
ADEPT	200	200	200	100	-
EXPLORER	300	300	300	150	-
ARTIST	400	400	400	200	-
TALENT	500	500	500	250	-
STAR	1000	-	1000	500	500
GENIUS	1500	-	1500	750	750
IDOL	2000	-	2000	1000	1000
HERO	2500	-	2500	1250	1250
LEGEND	3000	-	3000	1500	1500
GIANT	3500	-	3500	1750	1750
ICON	4000	-	4000	2000	2000
ANGEL	4500	-	4500	2250	2250
TITAN	5000	-	5000	2500	2500
COSMIC	5500	-	5500	2750	2750

\*1ère fois depuis ton inscription initiale chez Jolimoj, en Quickstart ou post-Quickstart



## QUELS SONT LES CADEAUX À LA CLÉ ?

### Palier 1

Un tumbler Jolimoi, ton allié hydratation !

### Palier 2

Un sac banane Jolimoi pour emporter tes produits choucou avec toi !

### Palier 3

Une escapade d'exception en France, dans un lieu niché en pleine nature !

*Dates : du 18 au 20 juin 2026 (transport non inclus)*

### Bonus

Une rémunération exceptionnelle de 100€

*(Par ex, celle-ci peut te servir à financer ton transport pour l'escapade)*



## QU'EST-CE QUI EST PRIS EN COMPTE DANS LES POINTS CHALLENGE ?

- Tous les points ventes génèrent des points challenge : points clients (PC) + points personnels (PP) - hors TVA, frais de port, remises, produits non rémunérables ou autres avantages type bons d'achats perçus durant le Quickstart ou bons d'achats perçus en tant que Manager Expert+ lorsqu'un statut Manager Expert + est atteint pour la 1ère fois au sein de l'équipe, cercles 1. Les points challenge correspondent au montant final payé par le client ou le Styliste.
- Les points ventes générés par les Stylistes en Quickstart au-delà du Styliste 200 sont doublés jusqu'à la fin de leur Quickstart.
- Si un Styliste déjà en Quickstart avant le démarrage du challenge n'avait pas encore validé son S200 et le valide une fois le challenge démarré, ses points ventes générés au-delà du S200 seront doublés jusqu'à la fin de leur son Quickstart.
- La commande du Business Pack au moment de l'inscription d'un nouveau Styliste n'est pas prise en compte dans les points challenge (*ni pour le Styliste qui démarre, ni pour son Coach*). Les points ventes liés à la partie payée en plus du 1er bons d'achat lors de l'inscription.
- Le renouvellement des licences mensuelles ou annuelles ne sont pas prises en compte dans les points challenge.
- L'achat d'une carte cadeau par un Styliste ou un client est comptabilisé dans les points challenge.
- Si une commande est passée avec un bon d'achat en moyen de paiement (*cartes cadeaux, achats personnels pour s'équiper ou transformation de tout ou partie de leur rémunération en bons*), seules les sommes perçues au-delà du montant du bon d'achat sont comptabilisées dans les points challenge.
- Si un client annule une commande, les points challenge correspondants sont annulés.
- Si un partenaire personnel qui vous a rejoint pendant la période du challenge décide de quitter l'activité :
  - avant la fin du délai de rétractation de 14 jours : les 250 ou 125 points challenges liés au fait qu'il vous ait rejoint et ceux liés à ses éventuels statuts atteints seront annulés.
  - après le délai de rétractation de 14 jours : vous conserverez la totalité des points challenge générés durant la période de challenge.
- En cas de placement d'un partenaire par un Styliste Manager Expert+,
  - le partenaire qualifiant et les points challenge liés au recrutement de ce partenaire reviennent au Coach initial avant le rattachement. Les points challenge liés aux statuts de ventes et d'animation atteints par le partenaire placé reviennent au Coach à qui il a été rattaché après.





## **LES CADEAUX SONT-ILS CUMULABLES ENTRE EUX ?**

Oui, les cadeaux sont cumulables. A chaque fois que tu atteins un palier, tu reçois le cadeau correspondant du palier atteint.

## **QUAND EST-CE QUE MES POINTS CHALLENGE SONT CRÉDITÉS ?**

- Les points concernant les commandes sont crédités ou annulés en temps réel.
- Pour les Stylists en Quickstart, les points doublés au-delà du S200 sont crédités immédiatement.
- Les points bonus liés à l'atteinte de statuts de ventes ou d'animation sont crédités à la fin du mois.
- Les points concernant les nouveaux partenaires personnels sont crédités une fois la période de 14 jours passée, c'est-à-dire après la validation du nouveau compte du Styliste.

## **COMMENT SUIVRE MA PROGRESSION TOUT AU LONG DU CHALLENGE ?**

Depuis ton App Jolimo Business > [Tableau de Bord](#), en cliquant sur la bannière Bold Challenge, tu peux suivre ta progression : points challenge et conditions de points ventes et de nouveaux partenaires personnels. Tu retrouves également le détail de tes points challenge crédités.

## **QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE MES RÉCOMPENSES ?**

Avoir une licence active et être en activité au moment de récupérer/bénéficier de ta récompense (*Par exemple : pour un cadeau remporté le 30 juin qui est disponible le 15 juillet, le Styliste doit avoir une licence active et être en activité à cette date-là*).





## COMMENT RECEVOIR MES CADEAUX ?

Lorsque tu atteins le nombre de points et les conditions requises pour un palier, tu reçois dès le lendemain, un badge dans ton App Jolimo Business, qui te confirme que tu as bien gagné.

Ensuite, voici comment obtenir tes cadeaux :

### Paliers 1 et 2

Ton bon cadeau sera automatiquement émis le lendemain du jour où tu atteins le palier. Si le cadeau est déjà en stock il te suffira d'ajouter le bon à ton panier au moment où tu passes une commande personnelle, pour recevoir ton tumbler Jolimo pour le palier 1 et ton sac banane Jolimo pour le palier 2.

*Le cadeau du palier 1 sera disponible à la commande à partir de mi-avril.*

*Le cadeau du palier 2 est déjà en stock.*

*Tu disposeras de 3 mois pour les commander à compter de la date où tu les as remportés.*

### Palier 3

Tu recevras un email de confirmation une fois le palier atteint. Il faudra confirmer ta présence dans les 10 jours. L'équipe Event reviendra vers toi ,3 mois avant le séjour pour te donner plus de détails sur les modalités. En cas d'empêchement il faudra prévenir l'équipe. Merci de bien prendre connaissance de la [Charte de conduite de nos événements](#).

### Bonus

Tu recevras un email en fin de challenge.

💰 Rémunération exceptionnelle de 100€ : Ce montant peut te servir à financer ton transport pour le séjour. Cette année, tu as la flexibilité de réserver toi-même ton moyen de transport (avion, train, voiture) jusqu'au lieu du séjour ou jusqu'au point de rendez-vous du groupe (gare la plus proche).

⚠️ Condition : Ce bonus sera versé uniquement si tu participes au séjour. Il te sera attribué après l'événement, avec ta rémunération de juin, payée en juillet.

Les cadeaux ne sont ni cessibles, ni échangeables, ni transformables.



**QUE SE PASSE-T-IL SI JE NE VALIDE PAS LE S200 SUR 1 MOIS DU CHALLENGE ?**

Malheureusement, lorsque tu ne valides pas le S200 sur 1 mois du challenge, cela met fin à ta participation au challenge. Bien entendu, ton aventure Jolimo continue. Garde le cap ! Chaque étape est une opportunité pour rebondir et progresser.

**J'AI GAGNÉ LE PALIER 1 EN REMPLISSANT BIEN LA CONDITION NÉCESSAIRE DU S200 JUSQU'À MAIS CE MOIS-CI JE N'AI PAS VALIDÉ LE S200. PUIS-JE CONTINUER LE CHALLENGE ?**

Bravo pour l'atteinte du palier 1, la gourde est à toi ! Malheureusement le challenge s'arrête ici pour toi car tu n'as pas rempli la condition du S200 ce mois-ci pour pouvoir poursuivre le challenge.

**JE VIENS DE DÉMARRER L'ACTIVITÉ ET SUIS EN QUICKSTART, À PARTIR DE QUAND LA CONDITION DU S200 MINIMUM À VALIDER CHAQUE MOIS S'APPLIQUE T-ELLE ?**

La condition du S200 à valider chaque mois s'appliquera le mois suivant ton mois de démarrage d'activité. *Par exemple: je démarre l'activité le 18 avril, la condition du S200 ne s'appliquera à partir du mois de mai.*

**POURQUOI CETTE ANNÉE LES POINTS CHALLENGE À RÉALISER POUR CHAQUE PALIER SONT MOINS IMPORTANTS QUE LES ANNÉES PRÉCÉDENTES ?**

Exceptionnellement cette année, la durée du challenge réduite à 6 mois nous a amenés à ajuster les paliers et en retirant le transport du palier 3 suite à vos retours, nous avons pu maintenir une exigence globale similaire, tout en offrant la possibilité de remporter un bonus qui, par exemple, peut financer le transport pour le séjour.



**EST-CE QUE JE GAGNE DES POINTS CHALLENGE LORSQUE LE STYLISTE QUI ME REJOINT A RÉ-OUVERT SON COMPTE - DE 6 MOIS APRÈS LA FERMETURE DE SON COMPTE INITIAL DE STYLISTE ?**

Non, tu gagnes des points uniquement lorsque le Styliste qui te rejoint a ré-ouvert son compte +de 6 mois après la fermeture de son compte initial de Styliste.

**EST-CE QU'UN PARTENAIRE PERSONNEL QUI RÉ-OUVRE SON COMPTE +DE 6 MOIS APRÈS AVOIR FERMÉ SON COMPTE STYLISTE INITIAL EST COMPTABILISÉ COMME PARTENAIRE PERSONNEL QUALIFIANT ?**

Oui, ce partenaire personnel est bien considéré comme qualifiant c'est à dire qu'il compte pour la validation d'un statut ou pour la validation de partenaires requis dans le cadre du challenge.

**EST-CE QU'UN PARTENAIRE PERSONNEL QUI RÉ-OUVRE SON COMPTE - DE 6 MOIS APRÈS AVOIR FERMÉ SON COMPTE STYLISTE INITIAL EST COMPTABILISÉ COMME PARTENAIRE PERSONNEL QUALIFIANT ?**

Non, ce partenaire personnel n'est pas considéré comme qualifiant c'est à dire qu'il ne compte pas pour la validation d'un statut ou pour la validation de partenaires requis dans le cadre du challenge.

**EXEMPLES**

**Cas 1 : Je réalise des ventes**

Je réalise 400 points de ventes au mois de mai, je comptabilise donc 400 x 1 point challenge soit 400 points challenge liés à mes propres points de ventes pour le mois de mai.

**Cas 2 : Je démarre l'aventure Jolimoi pendant le Bold Challenge. Comment cela se passe en termes de points challenge pour mes ventes personnelles ?**

C'est très simple ! Tous tes points ventes réalisés avant d'atteindre le S200 comptent normalement c'est à dire 1 point vente = 1 point challenge.

Concrètement cela veut dire que jusqu'au S200 tu comptabilises 200 points challenge. Toutes les ventes réalisées au-delà du S200 comptent double c'est à dire 1 point de vente = 2 points challenge.



**Cas 3 : J'ai démarré mon activité le 25 mars, je suis donc déjà en Quickstart lorsque débute le Bold Challenge. Je valide le S200 pour la 1ère fois après le démarrage du challenge. Est-ce que mes points ventes réalisés au-delà du S200 seront doublés jusqu'à la fin de mon Quickstart ?**

Oui, ils seront doublés ! *Par exemple, si tu démarres le challenge avec 130PV, que tu valides le S200 le 15 avril et que tu totalises 450 points ventes à la fin de ton Quickstart. Tu totalises donc 70 points challenge pour tes ventes réalisés avant l'atteinte du S200 + 250 points challenge x 2 réalisés pour tes ventes au-delà du S200 soit un total de  $70 + 500 = 570$  points challenge.*

**Cas 4 : J'ai démarré mon activité le 25 mars, je suis donc déjà en Quickstart lorsque débute le Bold Challenge. Je valide le S200 pour la 1ère fois avant le démarrage du challenge. Est-ce que mes points ventes réalisés dès le démarrage du challenge seront doublés jusqu'à la fin de mon Quickstart ?**

Oui, ils seront doublés ! *Par exemple, si tu démarres le challenge avec 230PV, et que tu termines ton Quickstart avec un total de 550 PV. Tu totalises donc  $550 - 230 = 320$  points challenge x 2 soit 640 points challenge.*

**Cas 5 : Un nouveau partenaire personnel qui n'a jamais été Styliste auparavant me rejoint pendant la période du challenge et valide son Styliste 200 pour la 1ère fois pendant la période du challenge**

Je comptabilise donc 250 points challenge pour le nouveau partenaire qui m'a rejoint + 500 points challenge grâce au Styliste 200 qu'il a atteint pour la 1ère fois soit un total de 750 points challenge.

**Cas 6 : Un nouveau partenaire personnel qui réactive son compte initial de Styliste + de 6 mois après l'avoir fermé me rejoint pendant la période du challenge et valide son Styliste 200 pour la 1ère fois depuis son inscription initiale pendant la période du challenge**

Je comptabilise donc 125 points challenge pour le nouveau partenaire qui m'a rejoint + 500 points challenge grâce au Styliste 200 qu'il a atteint pour la 1ère fois soit un total de 625 points challenge.



**Cas 7 : Un nouveau partenaire personnel qui réactive son compte initial de Styliste + de 6 mois après l'avoir fermé me rejoint pendant la période du challenge et valide sont Styliste 200 pour la 2e fois depuis son inscription initiale pendant la période du challenge.**

Je comptabilise donc 125 points challenge pour le nouveau partenaire qui m'a rejoint et 250 points challenge pour le Styliste 200 qu'il a ré-atteint soit un total de 375 points challenge.

**Cas 8 : J'ai ré-ouvert mon compte de Styliste initial et validé le statut d'animation Talent pendant le challenge alors que je l'avais déjà validé lors de ma 1ère activité, est-ce que je gagne les points challenges pour la 1ère fois ?**

Non, tu gagneras les points challenge relatifs à la ré-atteinte de ce statut, c'est à dire 250 points challenges pour le statut d'animation Talent.

**Cas 9 : J'ai ré-ouvert mon compte de Styliste initial et validé le statut de ventes S400 pendant le challenge alors que je l'avais déjà validé lors de ma 1ère activité, est-ce que je gagne les points challenges pour la 1ère fois ?**

Non, tu gagneras les points challenge relatifs à la ré-atteinte de ce statut, c'est à dire 275 points challenges pour le statut de ventes S400.

**Cas 10 : J'ai déjà atteint un statut d'animation avant le début du challenge et je le ré-atteints pendant le challenge**

J'ai déjà été Manager Talent avant le démarrage du Bold Challenge et je ré-atteint ce statut une ou plusieurs fois durant le challenge : je gagne les points challenge "statut animation ré-atteint par le Styliste" c'est à dire 250 points challenge à chaque fois pour le statut Manager Talent.

**Cas 11 : J'atteins un statut d'animation pour la 1ère fois depuis le démarrage de mon activité**

J'atteins le statut d'animation Manager Talent pour la 1ère fois depuis le démarrage de mon activité au cours du challenge et c'est le statut d'animation le plus haut que j'ai jamais atteint : je gagne les points challenge "statut animation atteint pour la 1ère fois par le Styliste" c'est à dire 500 points challenge pour le statut Manager Talent.



**Cas 12 : Pendant le challenge, j'atteins un statut de vente inférieur à ce que j'ai déjà atteint auparavant.**

Je suis Styliste 800 tous les mois depuis le début de mon activité chez Jolimoi. Durant le challenge, je valide le statut de ventes Styliste 400 sur un mois, je serai récompensé par les points challenge "statut vente ré-atteint par le Styliste" c'est à dire 275 points challenge pour avoir atteint le statut Styliste 400 et non 550 points challenge (qui correspond aux points "1ère fois Styliste 400") car Styliste 400 n'est pas le statut de vente le plus haut atteint depuis mon démarrage chez Jolimoi, en effet j'ai déjà été Styliste 800

**Cas 13 : J'atteins plusieurs statuts de ventes différents dans 1 même mois pendant le challenge**

En avril, j'atteins pour la 1ère fois les statuts de ventes Styliste 200 et Styliste 400. Je serai récompensé pour mon statut le plus haut atteint pour la 1ère fois sur le mois, soit 550 points challenge pour le Styliste 400.

**Cas 14 : J'ai atteins un statut de vente pour la 1ère fois et un statut d'animation pour la 2ème fois sur un même mois**

En mai, j'atteins pour la 1ère fois le statut de vente Styliste 400 et pour la 2e fois le statut d'animation Manager Adept, je serai récompensé par les points challenge "1ère fois Styliste 400" (550 points) et "ré-atteint" pour le Manager Adept" (100 points) c'est à dire 650 points challenge au total.

**Cas 15 : Un de mes clients est devenu Styliste après le 15 mai 2025, combien de points challenge je gagne ?**

Depuis le 15 mai à 12h, lorsqu'un de tes clients devient Styliste (quel que soit le Pass Produit qu'il a choisi), tu gagnes 250 points challenge, car un nouveau partenaire personnel te rejoint + 150 points challenge car ce partenaire personnel était client avant de devenir Styliste, soit un total de 400 points challenge. Et n'oublie pas que lorsque tu aides ce nouveau partenaire à valider son S200 pour la 1ère fois, tu gagnes 250 points challenge supplémentaires !

**Si tu as des questions relatives au challenge ou à ses modalités, [RDV sur le formulaire de contact](#)**